

Image not found or type unknown



Nationalité française par filiation

Par **rabah05**, le **25/05/2012 à 19:51**

Bonjour, rnJai un ami qui été debouté dans son recours devant la cour d apple pour acquérir la nationalité française, mais l arret en question ne lui a pas été signifié depuis déjà une année (il habite l algérie et il n apas changé d adresse depuis) rnmes remerciements .

Par **amajuris**, le **25/05/2012 à 23:20**

bjr, rnen application d'un protocole judiciaire établi entre la france et l'algérie et de l'article 684 du code procédure civile, la signification d'un acte judiciaire a du être fait l'huissier au parquet algérien territorialement compétent. rnil conviendrait que votre ami se rapproche de ce parquet.